



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 031-213104219-20260708-DEL2026_06_09-DE

Berger
Levraut

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 8 juillet 2026

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

L'an deux mille vingt-six et le huit juillet à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal
de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT,
Maire.

DATE
DE LA CONVOCATION

2 juillet 2026

DATE D'AFFICHAGE

2 juillet 2026

Etaient présents : 22

Mesdames PEREZ, MARTIN-RECUR, TARDIEU, GAMBET, ABADIE, FLAUGERE, BESOMBES,
GIRAUD, SAUVAGE, HARBONN, SAGNIEZ

Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CHARRON, BERGONZAT, NIECHE, BESOMBES,
LOISEAU, MIJOLE, LICTEVOUT, GOUSSET

Procurations : 04

M. LE BOUEDEC avait donné procuration à M. BESOMBES

M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme BESOMBES

Mme DEMAJEAN avait donné procuration à M. LICTEVOUT

M. CAZES avait donné procuration à M. CHARRON

Absents : 01

Mme SAUVAGNAT

Mme PEREZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-06-09

SDEHG – Affaire 6 BW 27et 28 – Parc de la Mairie

La Commune a demandé au SDEHG le 13/02/2026 l'étude de l'installation de coffrets de prises au
parc de la mairie. Celui-ci vient d'adresser à la Commune la proposition consécutive à la réalisation
de l'APS référence 6 BW 27 et 28.

Le projet comprend :

- Réalisation d'un branchement souterrain monophasé tarif bleu (36 KVa maxi) de 9 mètres de long
avec fourniture et pose d'un coffret coupe circuit et d'un second coffret abri compteur disjoncteur
posé à l'entrée du Parc,
- Déroulage en fourreau existant de 101 mètres de câble entre le coffret compteur disjoncteur et le
nouveau coffret prise débrochable à poser,



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 21/7/26

Reçus
Levraut

ID : 031-213104219-20260708-DEL2026_06_09-DE

- Le coffret prises sera équipé de 4 prises monophasées et de 2 prises triphasées.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

6 BW 27 : branchement communal

- Part Gérée par le syndicat 5 935 €
- **Part restant à charge de la Commune 842 €**
- **Total 6 777 €**

6 BW 28 continuité éclairage

- TVA (récupérée par le SDEHG) 1 634 €
- Part Gérée par le syndicat 4 151 €
- **Part restant à charge de la Commune 4 616 €**
- **Total 10 401 €**

Il est proposé au Conseil d'approuver l'APS et de s'engager sur la participation de la Commune qui sera couverte par voie d'emprunt en prenant rang sur le prochain prêt du SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention),

APPROUVE l'APS de l'opération 6 BW 27-28.

S'ENGAGE sur la participation de la Commune qui sera couverte par voie d'emprunt en prenant rang sur le prochain prêt du SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir dans la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 8 juillet 2026
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

